

AJOURNEMENT—TRAVAUX DE LA CHAMBRE.

L'honorable M. W. S. FIELDING (ministre des Finances) : Je propose qu'on lève la séance.

M. R. L. BORDEN : Quelle besogne, demain ?

M. FIELDING : Nous étudierons probablement les bills inscrits sur l'ordre du jour. Puis, nous reprendrons l'examen du budget. Les principaux crédits en suspens sont ceux du ministère des Travaux publics.

(La motion est adoptée et la séance est levée à une heure, jeudi matin.)

CHAMBRE DES COMMUNES.

MARDI, le 11 juillet 1905.

M. L'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

DEUXIEME LECTURE.

Bill (n° 191) concernant la compagnie du chemin de fer de colonisation de Joliette au lac Manuan.—M. Piché.

PREMIERE LECTURE.

Bill (n° 197) tendant à modifier la loi sur la falsification des denrées alimentaires.—M. Bergeron.

SCRIPS DES METIS.

La Chambre passe à l'ordre du jour.

L'honorable M. FRANK OLIVER (ministre de l'Intérieur) : Je dépose sur le bureau de la Chambre une autre partie des documents se rapportant aux scrips.

M. FOSTER : Le ministre pourrait-il me dire si cela répond entièrement à la demande ?

M. OLIVER : Cela répond à la lettre de la demande. Ces sortes de demandes, il va sans dire, se rapportent à un grand nombre d'autres liasses que nous devons déposer si l'honorable député l'exige; nous devons alors en déposer au moins 200 ou 300, ce qui ne me paraît pas nécessaire pour répondre à sa demande. Nous croyons lui avoir donné une réponse satisfaisante en déposant tous les documents actuellement à sa disposition.

M. FOSTER : Je vais m'efforcer de les parcourir le plus tôt possible; s'il manque quelque chose, je vous le laisserai savoir.

MODIFICATION DE L'ACTE DE LA MILICE.

La Chambre reprend la discussion de la motion de sir Frederick Borden portant que M. PREFONTAINE.

le bill (n° 170) modifiant l'acte de la Milice subisse sa deuxième lecture.

Sir FREDERICK BORDEN (ministre de la Milice) : Monsieur l'Orateur, ce bill a déjà été discuté à deux reprises différentes; la dernière fois qu'il vint sur le tapis, il fut convenu de le laisser de côté jusqu'à ce que le budget de la milice nous eût fourni l'occasion de donner des explications complètes. Ces explications, je me plais à espérer qu'on les a jugées assez satisfaisantes pour que le bill subisse maintenant sa deuxième lecture sans plus de discussion.

M. FOSTER : La masse de renseignements qu'on a communiqués à la Chambre ne m'a pas permis, eu égard à mes autres travaux, d'étudier la question avec tout le soin que j'y aurais mis sans cela. Je remarque à ce propos certaines choses qui sont pour le moins dignes de fixer sérieusement notre attention. Ce qui me frappe tout d'abord, c'est l'écart étrange qui existe entre les sommes destinées aux officiers ou au personnel militaire et celles qui sont destinées à ce que l'on pourrait appeler la partie agissante de la milice, soit la milice active, soit les corps permanents. En 1904, les crédits destinés à la solde des officiers du quartier général et des états-majors de district s'élevaient à \$81,249, tandis qu'ils atteignent cette année le chiffre de \$125,000, soit une augmentation de \$43,751, ou d'environ la moitié. Quant à la partie ouvrière de la milice, qui doit se trouver dans une large mesure sous la direction et le commandement de ces officiers, il lui a été accordé, pour ses exercices annuels, \$700,000 en 1904-1905, tandis qu'il ne lui est accordé que \$635,000 en 1905-1906, ce qui accuse une diminution de \$65,000. Si je ne me trompe, le ministre a dit qu'il demanderait pour 1905-1906 l'ouverture d'un crédit supplémentaire qui porterait le total des sommes destinées aux exercices annuels à \$50,000 de plus que l'an dernier.

Les officiers sont utiles, ils sont indispensables; mais à eux seuls, ils ne peuvent ni livrer bataille ni remporter de victoire. Ce sont les soldats qu'ils commandent qui vont au feu, gagnent la victoire ou essuient la défaite. Je me hasarde sur un terrain un peu glissant, car les choses de la milice ne me sont pas très familières; mais il me semble que l'on s'est trop occupé de la tête pour laisser le corps presque aussi maigre qu'auparavant. Cela est assez exact, dira le ministre de la Milice, mais nous allons porter à 100,000 l'effectif de la milice active; nous aurons presque tout de suite 55,000 ou 40,000 hommes exercés; ce nombre, nous allons l'accroître graduellement jusqu'à ce que l'effectif de la milice active soit de 100,000 hommes, et lorsque nous aurons obtenu ce résultat, nous aurons besoin de tous ces officiers pour commander et instruire la troupe. La critique que j'ai à faire ressemble assez à celle que mon honorable ami de Norfolk (M. Tisdale) a faite. Je crois qu'on